



SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Un événement vient changer votre vie familiale ?

(naissance, maladie, rentrée scolaire, séparation...)



Les **professionnelles de la parentalité** vous accompagnent **chez vous** pour vous aider dans la prise en charge de :

POUR EN SAVOIR +



- Votre nouveau-né,
- Vos enfants pour l'aide aux devoirs,
- Votre enfant porteur d'un handicap (droit au répit, la suppléance d'un parent...),
- La gestion de votre logement.

ESTIMATION GRATUITE

Participation financière selon le quotient familial, allocataire CAF ou MSA.

CONTACTEZ-NOUS
02.31.26.84.84
www.admr14.org

- 50%

de réduction ou
crédit d'impôt
Selon la loi en vigueur

PARENTALITÉ
Enfance


ADMR
pour tous, toute la vie, partout

1^{er} réseau national
et associatif
de service
à la personne
N° SAP/410953772